

**Métadonnées relatives à un enregistrement du Corpus du français parlé parisien
des années 2000 (CFPP2000)**

Enregistrement

Langue : français
Editeur : Université Paris III – Syled
Date : 3 mars 2010
Lieu : domicile de Jacqueline Pelletier
Enquêteur : Sonia Branca
Quartier concerné : Ivry-sur-Seine
Transcription : Sonia Branca
Anonymisation : Sonia Branca
Durée :

Enquêté 1

Etat civil

Prénom et NOM fictifs : Jacqueline PELLETIER
Sexe : f
Lieu de naissance, de la petite enfance :
Age au moment de l'enregistrement : 65 ans
Situation familiale : séparée de son compagnon, 3 enfants (48, 46, 25 ans)
Relation (parenté, ami, etc) avec Enquêté 2 :
Relation (parenté, ami, etc) avec Enquêté 3 :

Scolarité

Dernier diplôme obtenu : CAP secrétaire bureautique
Commentaires :

Travail

Activité actuelle :
Activités passées : Collaboratrice d'acheteur (catégorie A) pendant 15 ans
Puis travail précaire, chômage et RMI (Revenu minimum d'insertion)
Elle a travaillé bénévolement comme secrétaire d'une association d'aide aux chômeurs, puis pendant une mandature comme conseillère municipale.

Parents (profession, lieu de naissance, scolarité...)

Mère : concierge, parisien depuis 4 générations
Père : concierge, parisien depuis 4 générations

Notes

Testut, où Jacqueline Pelletier a travaillé quinze ans, était une entreprise de fabrication et de commercialisation d'instruments de mesure (pesage et comptage) et de machines à trancher les viandes. Fondée en 1820, cette entreprise a disparu par liquidation en 2003.

Jacqueline Pelletier évoque les nouvelles formes de travail précaires : les CRA : Contrat de Réinsertion en Alternance et les TUC, Travaux d'Utilité Collective. Les TUC ont été inventés en 1982 et supprimés à leur tour en 1987 au profit des CES : Contrats Emploi Solidarité). Il s'agissait de stages effectués à mi-temps pendant un maximum de six mois dans des collectivités publiques, des hôpitaux ou des établissements publics par des personnes en recherche d'emploi, indemnisées à hauteur d'un peu moins qu'un demi- SMIC. Ne s'agissant pas de salaire, l'indemnité perçue par le titulaire d'un TUC n'entraînait aucune ouverture de droits sociaux (retraite, indemnité chômage) à l'exception de la couverture d'assurance maladie assurée par l'Etat, qui assurait l'essentiel du financement de l'indemnité.

Jacqueline Pelletier évoque aussi les associations d'aide aux chômeurs APEIS - Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité créée en 1987.

ASSEDIC

Les Associations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (communément appelées Assédic) ont été créées en 1958. Leurs missions essentielles sont l'inscription des demandeurs d'emploi, le recouvrement des cotisations sociales, le paiement des indemnités de chômage.